

DOSSIER

AU SOMMAIRE

- **D'autres voix chinoises**
Elisabeth Allès 24
- **Lettre ouverte au président Nicolas Sarkozy**
FIDH, LDH, HRIC 26
- Peine de mort : réformer plutôt qu'abolir**
Susan Perry 27
- Les nouveaux avocats de la défense**
Leïla Choukroune et Eva Pils 30
- Les œillères de l'illusion technologique**
Eric Sautédé 33
- Mutations politiques en Chine rurale**
Paul Charon 36
- La quête de reconnaissance des travailleurs migrants**
Chloé Froissart 40
- Difficiles luttes ouvrières**
Cai Chongguo 44
- Tibet : la voie médiane**
Jean-Paul Ribes 46
- Rebiyā Qadir, avocate du peuple ouïghour**
Chris Taylor 48
- De l'eau et de l'air pour la Chine**
Frédéric Obringer 51
- Les prisonniers olympiques**
Robert Ménard et Vincent Brossel 54
- Jeux olympiques : gardons les yeux ouverts!**
Souhayr Belhassen et Daniel Herrero 55
- L'« universalité » vue de la Chine**
Anne Cheng 58

Droits de l'homme en Chine

D'autres voix chinoises



Depuis longtemps déjà, de nombreuses voix chinoises s'élèvent quotidiennement pour demander la liberté d'expression et d'association, le respect de la Constitution. Elles sont en général réduites au silence, comme celle du jeune activiste Hu Jia qui a été condamné à trois ans et demi de prison pour avoir dénoncé sur son blog les violations des droits de l'Homme en Chine. Au lendemain de la répression des manifestations tibétaines à Lhassa, au Qinghai et au Sichuan, ces voix se sont à nouveau fait courageusement entendre. En Chine, le 22 mars, une trentaine d'intellectuels ont soutenu publiquement l'appel à la paix lancé par le dalaï-lama et l'arrêt des violences, et demandé l'ouverture d'une enquête. Le 2 avril, dix-huit avocats et juristes se sont déclarés prêts à défendre les Tibétains emprisonnés. A l'extérieur du pays, à Duke University (Etats-Unis), la jeune Grace Wang qui a appelé au dialogue entre étudiants chinois et tibétains fait aujourd'hui, ainsi que sa famille en Chine, l'objet de menaces de mort. Des dissidents comme Hu Ping se font entendre sur la toile et interpellent leurs concitoyens et les étudiants chinois à l'étranger sur le sens de leurs manifestations. Bien sûr, l'écho de tout cela est trop lointain pour se faire entendre ici dans nos médias et surtout auprès de nos responsables politiques. C'est donc à ceux qui, dans la société chinoise, se lèvent, s'expriment, se mettent en grève et défendent les laissés-pour-compte que nous avons voulu consacrer ce dossier. C'est aussi une façon de dire à tous ceux qui se retranchent derrière le discours sur la soi-disant « spécificité chinoise » – comme par hasard surtout tenu par le gouvernement chinois –, qu'en Chine comme partout dans le monde les mêmes aspirations à la liberté existent. C'est ainsi qu'au début du XX^e siècle, en 1932, plusieurs personnalités intellectuelles de l'époque ont créé une Ligue pour la défense des droits de l'Homme, appelée « Ligue chinoise pour la protection des droits civils ». Ce sont aussi plusieurs Chinois, en particulier Zhang Pangchun, enseignant et diplomate, qui ont exercé une forte influence sur la rédaction de la Déclaration universelle des

(1) Kant, *La Religion dans les limites de la simple raison*, Vrin, 2004, p. 290.



© SYLVIE LASSERRE

« Ce dossier est aussi une façon de dire à tous ceux qui se retranchent derrière le discours sur la soi-disant "spécificité chinoise" – surtout tenu comme par hasard par le gouvernement chinois –, qu'en Chine comme partout dans le monde les mêmes aspirations à la liberté existent. »

droits de l'Homme de 1948. Enfin, rappelons un principe universel énoncé par Kant : « *J'avoue ne pas pouvoir me faire très bien à cette expression dont usent aussi des hommes avisés : un certain peuple [...] n'est pas mûr pour la liberté [...]. Dans une hypothèse de ce genre, la liberté ne se produira jamais ; car on ne peut mûrir pour la liberté, si l'on n'a pas été mis au préalable en liberté (il faut être libre pour pouvoir se servir utilement de ses forces dans la liberté).* »⁽¹⁾

Nous sommes à quelques mois des Jeux olympiques. Le gouvernement chinois désormais s'inquiète. Il voulait que ces Jeux lui apportent une légitimation politique venue du monde entier afin de renforcer sa légitimité interne, affaiblie par l'accroissement des inégalités dans le pays et par la corruption qui se généralise. Les manifestations tibétaines ont montré le chemin, on peut supposer qu'elles vont faire des émules ailleurs en Chine. Déjà au Xinjiang, des manifestations ont été signalées à Khotan. Pour se rassurer, l'Etat chinois a fermé la frontière avec le Kazakhstan dès le mois de mai. Les restrictions sur les visas ont déjà commencé. La crainte est double : comment contrôler la grande masse des étrangers et journalistes qui vont venir, et par ailleurs comment éviter que des paysans expropriés de leurs terres ou que des ouvriers non payés ne viennent perturber les Jeux ? A cette fin, les dirigeants chinois avaient besoin d'un grand mouvement nationaliste. Les incidents autour de la flamme ont été l'occasion pour le lancer. La pression internationale a, aujourd'hui, une possibilité de se faire entendre, en demandant tout d'abord la libération de tous les prisonniers d'opinion – tels que Hu Jia ou encore du juriste aveugle Chen Guangcheng –, puis l'ouverture d'un dialogue avec le dalaï-lama, et enfin la possibilité pour les journalistes d'enquêter au Tibet et dans les autres régions. Si la Chine veut respecter ses engagements pris en 2001, elle se doit d'améliorer la situation des droits de l'Homme (voir la lettre adressée à Nicolas Sarkozy par la FIDH, la LDH et la HRC dans le cadre de sa visite en Chine en novembre dernier et reproduite page suivante). Un refus de sa part doit être sanctionné par un

boycott de la cérémonie d'ouverture par les représentants des Etats. Il ne s'agit pas de demander aux athlètes de prendre des positions qui sont du ressort de la communauté internationale (voir en ce sens la tribune de la FIDH en fin de dossier). Nous remercions ici les auteurs qui ont accepté de rédiger les articles pour ce dossier d'*Hommes & Libertés*. Il n'était pas possible de traiter tous les sujets, comme par exemple celui des camps de rééducation par le travail (*laogai*) ou des centres de détention administrative qui a fait l'objet d'un numéro récent, très bien documenté, du *Courrier de l'Acat*. Nous avons fait un choix, celui de faire parler la société chinoise, de montrer la force d'expression d'individus, seuls ou en groupes informels, et de donner un aperçu de différentes réalités sociales : celle des migrants, du monde rural ou du monde ouvrier, mais aussi celle liées à l'environnement, promesse de « *green Olympics* » oblige. Nous avons voulu mettre l'accent sur les questions du droit en présentant l'existence difficile des avocats de la « société civile » et une analyse critique de l'action internationale sur la peine de mort. Les problèmes de la liberté d'expression sont également abordés par un article sur Internet ou une certaine « *illusion technologique* » selon les termes de son auteur, ainsi qu'un tableau de la situation par Reporters sans frontières avec une insistance particulière sur le cas de Hu Jia. La question tibétaine est bien sûr présente et nous avons eu la chance de pouvoir présenter une femme ouïghoure encore peu connue, emprisonnée puis exilée, qui a fait preuve d'un grand courage pour dénoncer le sort fait à ses compatriotes et qui est aujourd'hui la porte-parole du Congrès mondial ouïghour. Enfin, ce dossier se clôt sur une très belle intervention d'Anne Cheng à l'université d'automne de la LDH en 2004 sur la question de « l'universel vu d'ailleurs ».

Elisabeth Allès, membre du Bureau national de la LDH et responsable du groupe de travail « Chine »

